

des Princes &c. Septemb. 1753. 183

levées de Matelots qui se font à *Barcelonne* & dans les autres Ports du Royaume. On juge aussi nécessaire de pourvoir encore mieux qu'on n'a fait à la sûreté de la Principauté de *Catalogne*. A cet effet le Roi fait actuellement construire à *Jonquiera*, une Forteresse précisément semblable à celle que l'on construit à *Figueira*. Cette dernière est commencée depuis quelque-tems, & va à sa perfection.

V. Il paroît que cette Cour ainsi que celle de France ne sont pas indifférentes à la nouvelle qu'elles ont reçûe de la conclusion d'un Traité entre la Cour Impériale & le Duc de Modene, que nous avons annoncée le mois dernier à l'article de *Vienne*, page 134. On y a fait beaucoup d'attention aux points de ce Traité, qui se trouvent insérés à l'article d'*Italie* de ce Journal. Le Comte de Migazzi, Coadjuteur de l'Archevêché de *Malines* & Ministre Plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales, a été en conférences avec les Ministres du Roi, depuis cette nouvelle reçûe. Le Traité dont il est question en a fait le sujet, & aussi le contenu d'amples dépêches qu'un Courier lui avoient apportées de *Vienne* concernant les affaires de l'Empire.

VI. Peu s'en est fallu que le commerce n'ait été interdit en ce Royaume aux Sujets du Roi de Dannemarc, comme il l'a été à la Ville de *Hambourg*. Du reste, le Roi n'a suspendu sa résolution à cet égard, que jusqu'à ce qu'il eut reçu des preuves indubitables que la dernière Convention faite entre Sa Maj. Danoise & l'Empereur de Maroc ne contient point de stipulations plus étendues que celles qui sont communes à quelques autres Nations commerçantes de l'*Europe*, ainsi que le Baron de Wensén, Ministre
de